



FRANCE

Plus de 1 milliard pour sauver l'apprentissage

Emmanuel Macron a annoncé jeudi aux partenaires sociaux un net rehaussement de l'aide à l'embauche d'un apprenti de sorte qu'il n'en coûte rien, ou très peu, à l'entreprise la première année de formation.

Alain Ruello
@AlainRuello

Plus de 1 milliard d'euros. C'est ce que le gouvernement met sur la table pour que l'apprentissage ne pâtisse pas de la crise du Covid-19, sous la forme d'une aide exceptionnelle et immédiate à l'embauche des jeunes qui choisissent cette forme d'enseignement, qui mêle enseignement général et pratique en centre de formation (CFA) et pratique en entreprise. Emmanuel Macron l'a annoncé jeudi lors de sa rencontre avec les partenaires sociaux à l'Élysée. Concrètement, l'exécutif prévoit le versement, à compter du 1^{er} juillet et jusqu'au 28 février 2021, de 5.000 euros quand une entreprise engage un mineur et de 8.000 euros pour un adulte. Point important, cette prime, qui amplifie de manière exceptionnelle l'actuelle, est éligible du CAP à la licence pro sans condition pour les entreprises de moins de 250 salariés, et avec obligation pour les autres d'atteindre 5 % d'alternants dans leurs effectifs à l'échéance de la mesure.

Pour rappel, l'aide actuelle, débloquée automatiquement dès

l'enregistrement du contrat, est limitée aux entreprises de moins de 250 salariés et aux diplômés bac ou infra et atteint 4.125 euros pour la première année. Avec cette mesure, un apprenti de moins de 20 ans ne coûtera rien à l'employeur. Au-delà, son reste à charge ira de quelques euros à 175 euros par mois jusqu'à 25 ans, a-t-on précisé dans l'entourage de la ministre du Travail.

Maintenir les effectifs

Le milliard ou plus promis vise un objectif : maintenir les effectifs d'apprentis à leur niveau de 2019, millésime historique marqué par une hausse de 16 % des nouveaux contrats pour frôler les 370.000. « Vu la puissance de l'aide, nous pensons de façon raisonnable qu'on a de grandes chances d'y parvenir », indique-t-on, toujours de même source, de sorte que les CFA, dont le modèle économique dépend du nombre de jeunes en contrat depuis la réforme Pénicaud, n'aient pas de problème de trésorerie. Si cela n'était pas le cas, des mesures d'adaptation seront prises pour ceux en difficulté.

La deuxième mesure du plan pérennise une disposition prise durant le confinement : le passage



de 3 à 6 mois de la période à disposition d'un jeune inscrit en CFA pour trouver un employeur, pour tenir compte de la chute brutale du marché du travail. De manière corollaire, le ministère du Travail a promis que tous ceux qui ont fait vœu d'une formation en apprentissage via Affelnet ou Parcoursup se verront proposer une offre. Le plan prévoit enfin que l'aide au premier équipement, jusqu'à 500 euros, d'un apprenti soit éligible à l'achat d'un ordinateur portable ou d'une tablette. ■